



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET GÉNÉRAL**

Affaire suivie par :
Alex ANTISTE
Michaël COURONNET
Isabelle FIRA
Benoît LAUTRIDOU
Jean-Philippe LORET

Caen, le 1er février 2023

Les inspecteurs de Lettres-histoire-géographie

à

Inspection territoriale du second degré

IEN-EG Lettres-histoire-géographie

Tél. 02 31 30 15 35

Mél.

alex.antiste@ac-normandie.fr

michael.couronnet@ac-normandie.fr

isabelle.fira@ac-normandie.fr

benoit.lautridou@ac-normandie.fr

jean-philippe.loret@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique

Normandie - 168, rue Caponière – BP 46184 - 14061 Caen

Cedex

Mesdames et messieurs les enseignant(e)s
de Lettres-histoire-géographie
des lycées professionnels, sections
d'enseignement professionnel, CFA et GRETA
de la Région académique Normandie

Objet : Note de cadrage pédagogique relative à la nouvelle épreuve certificative en CAP

NOTE DE CADRAGE PÉDAGOGIQUE

Épreuves de français et histoire-géographie-EMC

pour les classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

La nouvelle épreuve certificative de CAP de Lettres-histoire-géographie-EMC, inscrite dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, se substitue dès la session 2021 à celle qui préexistait. Elle est définie dans le Bulletin Officiel n°35 du 26 septembre 2020. **Les trois situations (français écrit, français oral, HGEMC oral) sont évaluées à part égale, pour un coefficient cumulé de 3.** Cette épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique permet d'apprécier les compétences suivantes (F pour le français, HG pour l'histoire-géographie, EMC pour l'enseignement moral et civique) :

- communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) ;
- reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F) ;
- évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) ;
- lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) ;
- rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) ;
- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).

La présente note de cadrage a pour objet de préciser les modalités de passation des épreuves de français du certificat d'aptitude professionnelle, conformément aux textes officiels de référence :

- le programme de français pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle défini par arrêté du 03-04-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697
- les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général décrites par arrêté du 30-08-2019 publiées au bulletin officiel n°35 du 26 septembre 2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39119
- les grilles nationales d'évaluation présentées dans la note de service du 19 mai 2020 et parues au BO n° 26 du 25 juin 2020 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>



I – ÉPREUVES EN CCF

L'évaluation se déroule au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme, selon les principes du contrôle en cours de formation. L'ordre d'organisation des situations d'évaluation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes pédagogiques.

A. Épreuves de français écrite et orale en CCF :

Épreuve de français écrite en CCF :

L'évaluation a lieu dans la salle de classe, au sein d'une séquence d'enseignement du programme de CAP, lorsque le professeur juge acquises les compétences attendues. Ainsi, le candidat peut, durant son parcours scolaire en CAP, s'entraîner aux modalités de l'épreuve.

L'évaluation, **sur 20 points**, porte sur le processus et non pas seulement sur le texte achevé. Elle accorde désormais 6 points à la compréhension.

L'objectif d'une production écrite aboutie prend en considération, tout au long du processus, la compréhension du texte ou du corpus servant de support à la tâche écrite, la pertinence de l'écrit passant par la justesse des liens qu'il entretient avec ses sources. L'évaluation est réalisée en trois étapes de 40 minutes, la première étant précédée d'un temps de lecture d'environ 10 minutes qui n'est pas comptabilisé dans celui de l'épreuve :

- Dans **la première étape**, le candidat rédige, à partir d'un texte ou d'un court corpus, une production qui fait intervenir un changement de point de vue, donne une suite au texte ou en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, mise en récit d'une image, etc.).

Le candidat commence ainsi son épreuve par un temps de lecture et d'appropriation d'un texte ou d'un groupement en lien avec la séquence dans laquelle s'inscrit l'épreuve. Ce ou ces textes doivent offrir suffisamment de résistance pour proposer une consigne d'écriture qui réponde aux exigences de l'épreuve. Les outils numériques peuvent être convoqués dès cette première étape : traitement de texte, transcripteur vocal ou logiciel de prédiction des mots pour les candidats les plus fragiles comme les allophones...

- **La deuxième étape** passe par une phase de relecture et d'évaluation du texte qui peut être collective. Puis le candidat reprend individuellement sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils favorisant l'écriture (nouveau support textuel, image, didacticiel d'écriture, etc.).

Au cours de cette deuxième étape, le candidat est invité à faire un retour critique sur son écrit, à réfléchir, individuellement ou collectivement, à ce qu'il a écrit et à la manière dont il l'a écrit. Aussi, parmi toutes les modalités de relecture et les stratégies d'amélioration de la production initiale, l'enseignant/formateur fait ses choix pour sa classe ou en fonction du profil de chaque candidat. L'évaluation collective peut être l'occasion de revenir sur une difficulté récurrente dans les copies (point de langue, caractéristique du genre attendu, focus sur un passage du texte déclencheur...) mais elle ne peut alors consister en une explication de texte ou une analyse professorale du corpus puisque la compréhension est un élément évalué au fil du processus.

Le candidat se livre alors à une première réécriture dont l'objectif est de préciser et/ou d'enrichir la production initiale et, le cas échéant, de corriger les interprétations erronées du texte déclencheur. Il est à noter que les consignes de réécriture sont déterminantes dans cette deuxième étape. Ce sont elles qui favorisent le processus de réécriture, tant pour rectifier que pour éclairer les éléments prometteurs sur lesquels le candidat pourrait s'appuyer. Les seules consignes de correction lexicale et grammaticale ne sauraient amener un vrai retour sur cet écrit. Les trois étapes s'inscrivent dans une séquence durant laquelle des textes sont lus, des notions sont abordées : il est important que les consignes de réécriture y fassent référence.

- Dans **la troisième étape**, le candidat parachève sa production. Cette réécriture prend appui sur une ou plusieurs des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation, le déplacement.

Cette dernière étape est indispensable pour atteindre le terme du processus de réécriture. Elle vise donc, au-delà de la nécessaire correction orthographique ou grammaticale, à produire un énoncé achevé et porteur de sens. La pensée se construit aussi en écrivant, il est donc essentiel, dans cette ultime phase, de corriger l'organisation générale du texte par l'une ou plusieurs des quatre opérations qui seront facilitées par l'utilisation de l'outil numérique.



La grille nationale d'évaluation prend en compte la « *compréhension du texte ou du corpus de textes* » par le candidat. Elle précise, par ailleurs, que cette compréhension est « *évaluée tout au long du processus de réécriture* » : elle est centrale, notamment dans les deux premières étapes. Le professeur doit donc évaluer comment le candidat parvient, à travers son travail d'écriture, de réécriture, de relecture et de retour réflexif, à mieux comprendre le ou les textes qui lui sont proposés. Dans cette perspective, ce ou ces textes restent présents tout au long de l'exercice. Si la compréhension de plus en plus fine favorise ce travail d'écriture, les stratégies qu'adopte le professeur pour conduire à ce va et vient entre textes d'auteur et texte du candidat sont essentielles. De cette façon, il peut apprécier à sa juste valeur les efforts du candidat tant en lecture qu'en écriture.

Épreuve de français orale en CCF :

La situation d'évaluation, **sur 20 points**, prend appui sur les activités liées à la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » ou sur la formation en milieu professionnel. Elle renvoie à la compétence « rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier ». Par sa définition même, cette épreuve peut donc tout naturellement se dérouler dans le cadre de la co-intervention, en présence ou non du professeur d'enseignement professionnel, lequel n'intervient cependant pas dans l'évaluation. Si ce dernier peut participer à l'entretien, l'évaluation ne peut porter que sur la pratique raisonnée de l'oral qui relève de l'entière responsabilité de l'examineur, c'est-à-dire le professeur de Lettres. L'oral prend une part importante dans l'évaluation du diplôme du CAP toutes disciplines confondues. Il est donc essentiel que cet enseignement s'inscrive véritablement dans les pratiques de classe et notamment dans le cadre de la co-intervention où se mesure l'écart entre la simple communication sociale, généralement spontanée, et la pratique d'un oral codifié, réfléchi qui s'appuie sciemment sur tous les possibles de la parole.

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.

L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique peut être questionnée.

B. Épreuve orale d'histoire-géographie-EMC en CCF :

Rappel du texte définissant l'épreuve :

Supports d'évaluation : un document en histoire ou en géographie et un document en EMC.

Déroulement épreuve : l'épreuve de CCF comporte **une situation d'évaluation à l'oral** qui se déroule dans la dernière année du cycle de formation. Cette situation d'évaluation combine l'évaluation des enseignements d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique.

Durée de l'évaluation : 15 minutes au maximum.

L'évaluation se présente en deux parties, **la situation d'évaluation est notée sur 20 points**.

- L'analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points)

Le candidat choisit parmi deux ou trois documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents. Il le présente à l'oral et justifie son choix au regard de la thématique d'histoire ou de géographie retenue. Il donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Le candidat montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire.

- En enseignement moral et civique (8 points)

Le candidat choisit parmi deux documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents qu'il présente à l'oral. Le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté et les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat et l'amène à préciser son propos si nécessaire.



Précision sur le déroulement de l'épreuve :

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes maximum (c'est-à-dire les deux parties HG et EMC cumulées).

L'évaluation dans les apprentissages :

L'épreuve se compose de **deux parties** : une partie en histoire-géographie et une partie en EMC. L'évaluation en histoire-géographie et en EMC peut se dérouler le même jour ou à des moments différents. Cette évaluation peut se dérouler sur un temps spécifique ou dans le cadre du cours. Dans ce cas, l'épreuve peut par exemple permettre de faire du lien entre l'objet de la séance et ce qui a été précédemment travaillé en classe, cela peut permettre aussi de conclure une séquence ou de faire un rappel d'un point important du programme. Dans tous les cas, les liens entre histoire-géographie et EMC et entre Lettres et Histoire-Géographie-EMC seront valorisés.

Les documents supports de l'évaluation :

- Tous les documents sur lesquels le candidat est interrogé ont fait l'objet d'un travail préalable individuel ou collectif en classe dans le cadre d'une séquence d'enseignement. **Les documents sont donc connus du candidat.**

La longueur des documents est adaptée aux capacités des candidats : les documents sont de nature variée (textes, documents iconographiques). Le document peut être un court extrait vidéo, ou audio.

En EMC, les deux documents doivent ouvrir un débat, une délibération ou une question vive. Ils peuvent être aussi en lien avec un temps vécu ou ouvrir la réflexion vers d'autres enseignements. Ils peuvent aussi mobiliser les notions étudiées l'année précédente.

- Au cours des séquences d'enseignement, l'enseignant/formateur signale les documents (en histoire, en géographie ou en EMC) qui peuvent être retenus pour l'évaluation. Il détermine par ailleurs pour chaque candidat le moment où celui-ci est prêt à être évalué.

- Le candidat sélectionne parmi les documents proposés par l'enseignant/formateur un document d'histoire ou un document de géographie lorsque l'évaluation porte sur ces disciplines et un document d'EMC lorsque l'évaluation porte sur l'EMC. Il se prépare ensuite à passer l'épreuve.

L'évaluation :

- Un jour donné, déterminé avec l'enseignant/formateur, le candidat présente le document et justifie son choix. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation en classe.

- Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour le CCF.

Chronologie du CCF :

1) Travail sur documents au cours des séquences d'enseignement.

2) L'enseignant/formateur signale au cours de la séquence les documents qui peuvent être retenus pour l'évaluation.

3) L'enseignant/formateur détermine pour chaque candidat le moment où celui-ci est prêt à être évalué et informe celui-ci de la date de passation. Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation est confirmée par un document écrit. Cette confirmation écrite vaut convocation.

4) Le candidat sélectionne parmi les documents proposés par l'enseignant un document d'histoire ou un document de géographie lorsque l'évaluation porte sur ces disciplines et un document d'EMC lorsque l'évaluation porte sur l'EMC.

5) Le candidat se prépare (seul ou avec l'aide de l'enseignant) à passer l'épreuve (préparation orale possible en accompagnement personnalisé).

6) Le jour fixé, le candidat présente le document et justifie son choix. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation en classe.

7) Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour le CCF.



II – ÉPREUVES EN CONTRÔLE PONCTUEL

A. Épreuves de français ponctuelles, écrite et orale :

Pour les candidats libres, l'épreuve de français se décline en une épreuve ponctuelle écrite de 2 heures et une épreuve orale de 10 minutes.

Épreuve écrite de 2 heures :

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

L'ensemble est évalué **sur 20 points**.

Épreuve orale de 10 minutes :

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende. L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

L'ensemble est évalué **sur 20 points**.

B. Épreuve orale d'histoire-géographie-EMC ponctuelle :

Rappel du texte : *épreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)*

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes. **L'épreuve est notée sur 20 points.**

En histoire et géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant repères, notions clefs et connaissances, et montre qu'il maîtrise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'HG sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

Précisions sur le déroulement de l'épreuve :

Le candidat a choisi un document dans chaque thème du programme. Il dresse une liste de huit documents qui est signée par son professeur : le candidat dispose des huit documents sous format papier. Un des thèmes du programme est tiré au sort par le candidat. En cas de documents non conformes, l'examineur propose un document de substitution correspondant au thème.

Le document est présenté oralement par le candidat après 5 minutes de préparation. Durant l'épreuve orale d'une durée maximale de 10 minutes le candidat expose puis le professeur questionne. Il n'y a pas de durée prescrite pour chacun de ces deux temps. La prise de parole initiale de l'élève peut être brève, il appartient dans ce cas à l'examineur de vérifier par son questionnement les acquis du candidat. L'évaluation est globale, aucune répartition des points n'est prévue entre chaque temps de l'épreuve.

Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour l'épreuve ponctuelle.



III – RECOMMANDATIONS POUR LES ÉPREUVES (CCF ET PONCTUELLES)

A. L'oral de français :

Les épreuves de CCF et ponctuelles sont des **épreuves orales** en temps limité. L'examineur évalue la qualité de l'expression orale, la posture de communication, la capacité à argumenter.

Savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. S'exprimer à l'oral est donc nécessaire et doit faire l'objet d'entraînements réguliers : le professeur doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes pour développer la capacité à s'exprimer à l'oral. L'outil numérique peut permettre aux élèves de s'enregistrer pour ensuite se réécouter et ainsi s'améliorer (diction, expression orale, vocabulaire).

Lors de l'épreuve orale, le candidat doit être mis en confiance et accueilli avec bienveillance lors de l'épreuve ponctuelle notamment. L'examineur écoute avec attention sans marquer aucune réaction. Il garde en toute circonstance son sang-froid et s'abstient de toute observation sur la préparation du candidat ou sur sa prestation.

L'échange avec l'élève a pour objet de faire préciser un point, de faire amender une réponse voire de la faire modifier. Il n'a pas de durée prédéterminée. Il permet de mesurer ce que l'élève a acquis et compris des thèmes étudiés.

La mention d'un « discours oral construit, argumenté et personnel » renvoie au fait qu'il ne s'agit pas d'une récitation d'un texte appris par cœur. L'élève montre qu'il réfléchit pour répondre aux questions, qu'il s'interroge. C'est la dimension personnelle de l'analyse conduite par le candidat.

B. En histoire-géographie-enseignement moral et civique :

La formalisation et la présentation des documents peuvent être travaillés (avec le professeur documentaliste par exemple) lors de la constitution des listes (épreuve ponctuelle HGEMC). Dans tous les cas (CCF comme épreuve ponctuelle), les documents seront référencés conformément aux normes en vigueur. Le professeur pourra trouver toutes les règles à l'adresse suivante : site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation janvier 2020].

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presenter-une-bibliographie-lycee.html>

Un document comporte obligatoirement :

1 - un titre.

2 - des références précises.

Ouvrage : AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée.

Périodique : AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro. [si en ligne, préciser la date de consultation].

Site internet :_AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour [**date de consultation**].

3 - un cadre qui délimite le document.

Le professeur veillera à la bonne qualité des reproductions notamment des documents iconographiques et cartographiques et au soin de leur présentation.



IV – GRILLES ET DOCUMENTS ANNEXES

A. Grilles nationales d'évaluation :

Vous trouverez les grilles nationales d'évaluation pour les différents formats de l'épreuve (CCF et contrôle ponctuel) français et histoire-géographie-EMC, à l'aide des liens suivants :

→ Pour l'épreuve de français :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/1/ensel838_annexeIA_1302261.pdf

→ Pour l'épreuve d'histoire-géographie-EMC :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/3/ensel838_annexeIB_1302263.pdf

B. Présentation des listes de documents en HGEMC ponctuel :

Modèle de liste pour l'épreuve ponctuelle

ACADEMIE DE

NOM et PRENOM du candidat :

Épreuve ponctuelle d'histoire-géographie-EMC au CAP.

Liste des documents présentés par le candidat :

| Discipline/Enseignement Thème du programme | Document correspondant |
|---|-------------------------------|
| 1 | <i>Identification précise</i> |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |
| 7 | |
| 8 | |

Nom et signature du professeur :



C. Récapitulatif des épreuves en HGEMC :

| | CCF | Ponctuelle |
|---------------------------|--|--|
| Durée de l'épreuve | 15 minutes maximum En situation de classe, quand l'élève est prêt La dernière année du cycle de formation. | 15 minutes. Épreuve d'examen. |
| Composantes | Deux parties (HG et EMC) | Une seule partie. |
| Supports | Documents étudiés en classe dont deux sont sélectionnés par l'élève. | Une liste de <u>huit</u> documents/ tirage au sort d'un thème. |
| Nature | - Analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points) - Analyse d'un document d'EMC (8 points) | - Analyse d'un document (20 points) |
| Préparation | Parmi les documents étudiés en classe, le candidat en retient trois en histoire/géographie et deux en EMC, il les soumet au préalable à l'enseignant qui valide cette sélection. Le jour de l'évaluation l'élève en choisit un pour l'histoire/géographie et un pour l'EMC. C'est sur ces documents que porte ensuite l'épreuve. Le candidat est en mesure de justifier son choix. | 5 minutes de préparation |
| Capacités évaluées | Voir grille d'évaluation correspondante | Voir grille d'évaluation correspondante |